



EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2025

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-quatre juin à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N° 6

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAoui, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, Mme Stéphanie PERRIER, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Pascal CAVITTE par Mme Yvette FOURNIER, M. Serge HULPUSCH par Mme Sylvie CHRISTOPHE jusqu'à 18h30, Mme Micheline GENEIX par M. Raphaël CHAUMEIL jusqu'à 18h30

Etaient absents : Mme Ayse TARI, Madame Anne BOUYER à partir de 21h15, M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Transfert de voies du domaine privé de la commune vers le domaine public

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget Ville,
- Considérant que des voies de circulation situées aux Fages, au Pigeonnier et à la Médiathèque appartiennent encore aujourd'hui au domaine privé de la commune de Tulle,
- Considérant que ces voies aménagées et entretenues sont affectées à l'usage direct du public et qu'elles ne relèvent donc plus du domaine privé de la commune et doivent être transférées dans son domaine public,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1- Accepte le transfert du domaine privé au domaine public de la commune des parcelles suivantes :

- la parcelle cadastrée AZ 280 aux Fages qui constitue une portion de la rue Marie Laurent, aménagée dans le cadre d'une opération de constructions de neuf pavillons dont le permis de construire a été accordé le 19 janvier 2005

- la parcelle cadastrée AP 511 au Pigeonnier (impasse Jean Moulin), également aménagée dans le cadre de la création d'un lotissement de huit pavillons dont le permis d'aménager a été délivrée le 12 avril 2012
- les parcelles cadastrées BM 455, BM 468, BM 485 et BM 486 créées lors de l'aménagement de la Médiathèque dont le permis a été accordé le 3 juin 2010

2- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.

3- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.



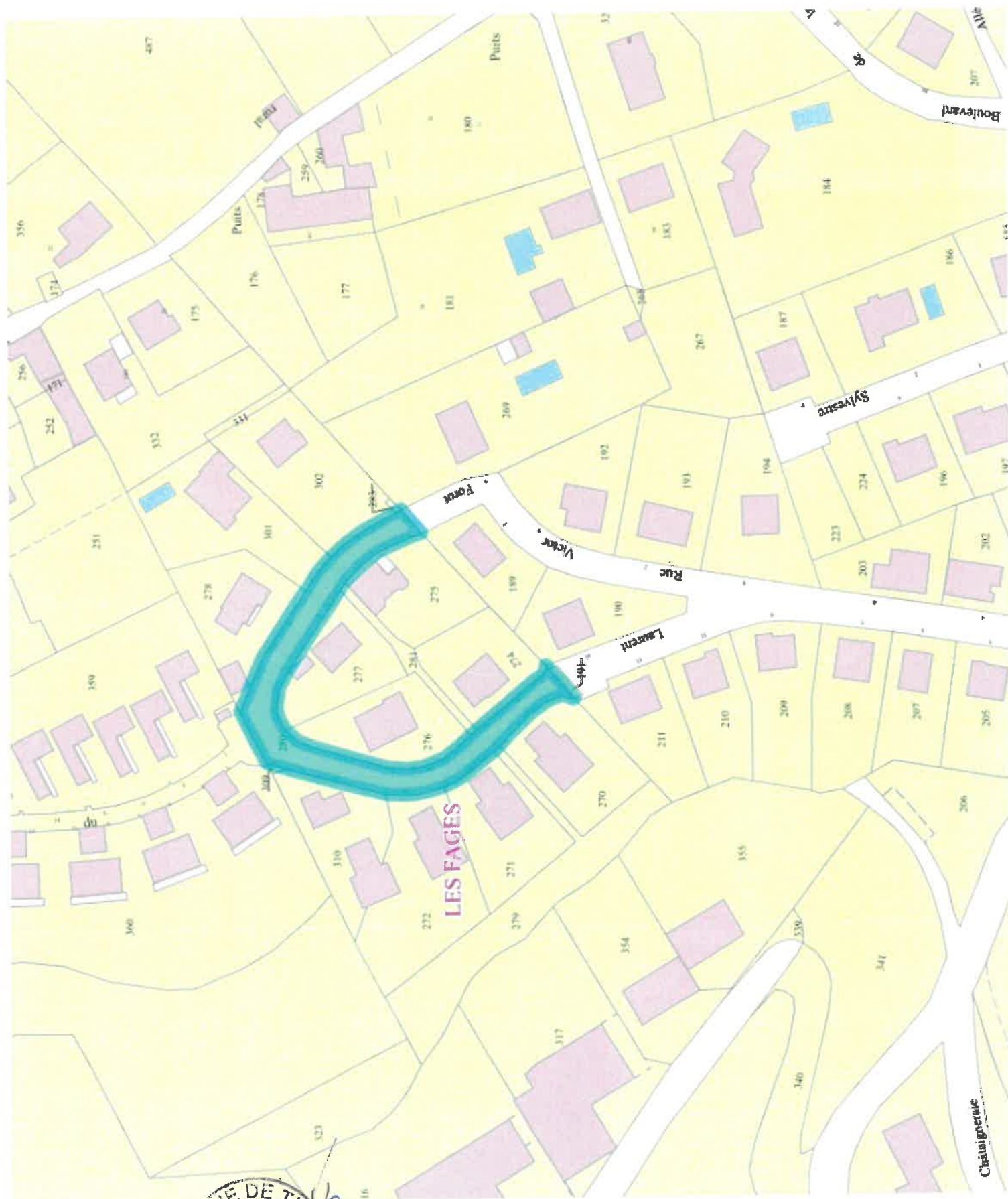
Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

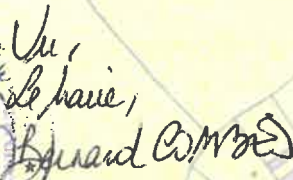
A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop followed by a vertical stroke and a horizontal crossbar.

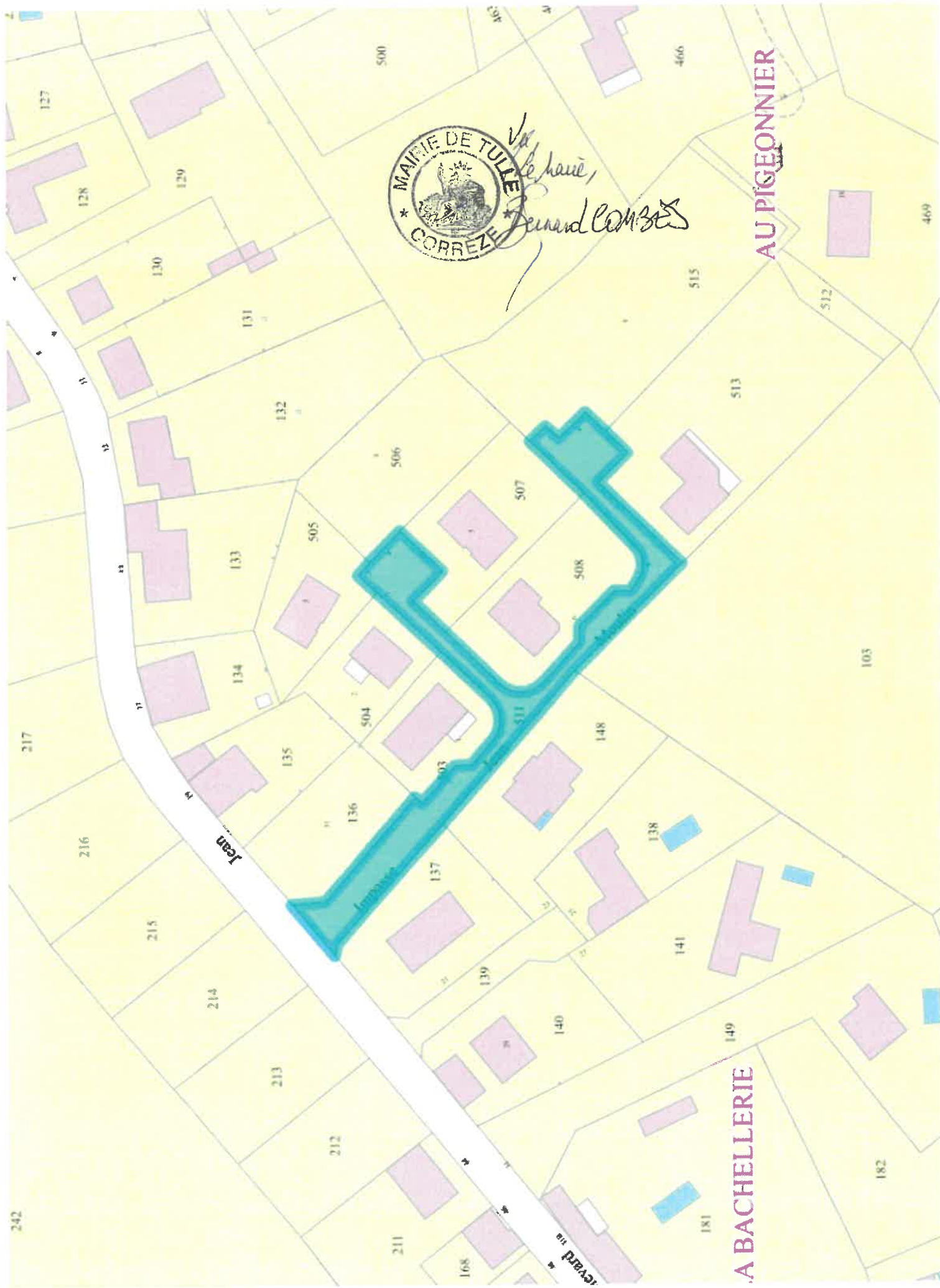
Transmis au Contrôle de Légalité le : 27 JUIN 2025
Date et ref de l'accusé de réception : 27 JUIN 2025

16 - 24062025



Le Maire,
Bernard COMBES





*Valérie hauté,
Bernard COMBES*

AU PIGEONNIER

A BACHELLERIE